



MAIRIE DE HOUX (Eure et Loir)

Compte-rendu du conseil municipal
du **14/11/2025**

L'an 2025 et le 14 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de
BRIAR Victor Franck Maire

M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes : TALON Anna-Maria, TORCHON Elodie, MM : LAPEYRONIE Bernard, ROUFFORT Patrick
Absent(s) ayant donné procuration : Mme BERNARD Evelyne à M. ROUFFORT Patrick, M. MARTAUD Philippe à Mme TALON Anna-Maria
Absent(s) : MM : CHIBOIS Hervé, ROGER Philippe

Invité(s) : Mme LOPES Thérèse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- En exercice : 5

Date de la convocation : 04/11/2025

Date d'affichage : 04/11/2025

Secrétaire de séance : Mme TALON Anna-Maria

DEMANDE DE RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Épicerie participative : demande de rajout acceptée à l'unanimité.

EPICERIE PARTICIPATIVE

L'adhésion serait entre 20 et 30€ pour l'année ouverte aux adhérents et de manière exceptionnelle aux non adhérents. Une réunion publique est prévue le 03/12 à la salle socio culturelle afin de discuter de ce projet qui est porté par Mr SOUVIRAA.

Vote de principe par les membres du conseil municipal pour le prêt à titre gratuit du local situé derrière le salon d'Elsa.

Pour : 6

Abstention : 1.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT D'1/4 DES CREDITS 2025 POUR L'ANNEE 2026 réf : 2025_045

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur l'autorisation de l'engagement des dépenses d'investissement d'1/4 des crédits de 2025 pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

- **DECIDE** d'autoriser les engagements dans le 1/4 des crédits de 2025 pour l'année 2026.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFICATION EXCEPTIONNELLE DE LA LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE réf : 2025_046

Monsieur le Maire explique que les Jeunes sapeurs-pompiers de Maintenon souhaitent louer la salle socioculturelle pour un week-end.

Monsieur le Maire propose que l'on applique un tarif exceptionnel pour cette location.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer exceptionnellement le tarif ci-dessous :

Location : 200 € pour le week-end

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°4 réf : 2025_047

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Vu la reprise du résultat cumulé d'investissement à hauteur de 2 180.63 € correspondant au résultat négatif de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025

Section de fonctionnement

D-023 : virement à la section d'investissement	2 180.63 €
R-777 : recettes et quote-part subv.invest. transférées au compte de résultat	2 180.63 €

Section d'investissement**R-021 : virement de la section de fonctionnement****2 180.63 €****D-1068 : excédents de fonctionnement capitalisés****2 180.63 €**

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire :

- Approuve la décision budgétaire modificative
- Autorise Monsieur Le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°5 réf : 2025_048

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025

Section de fonctionnement :

D-60611 : Eau et assainissement	1 000.00
D-60612 : Energie et électricité	1 000.00
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	40 000.00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	42 000.00
D-6450 : Charges de sécurité sociale et prévoyance	3 000.00
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	3 000.00
D-739211 : Attribution de compensation	5.00
TOTAL D 014 : Atténuation de produits	5.00
D-6558 : Autres contributions obligatoires	36 000.00
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	31 359.00
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	67 359.00
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000.00
TOTAL D67 : Charges spécifiques	2 000.00
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les communes de – 5000 hab.	114 364.00
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	114 364.00

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire :

- Approuve la décision budgétaire modificative
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

RENOUVELLEMENT DU BAIL LOGEMENT AU 10 RUE DE LA MAIRIE - HOUX réf : 2025_049

Le Maire

Vu qu'aucune demande de logement de fonction attribué aux instituteurs n'a été formulée ;

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer un bail précaire et de signer une convention pour la location d'un logement communal de l'école sis 10 rue de la Mairie du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 :

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De renouveler le bail précaire et de signer une convention concernant le logement de l'école conclue entre la mairie de Houx et Madame LESEC Murielle et Monsieur JUNOT Jean-François et ceci à compter du 1er octobre 2025 au 31 septembre 2026.

- De fixer le loyer à 514.83 € et 85.10 € de charges fixes. L'augmentation du loyer se fait suivant l'indice de référence des loyers connu au 1er octobre de chaque année. La taxe d'ordure ménagère au coût réel. Forfait d'eau et rejet assainissement 60 M²

Une convention sera signée par les deux parties et jointe en annexe

Décide de donner tout pouvoir afin de signer toutes les pièces afférentes à cette location

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES FACTURES DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE AUX FAMILLES réf : 2025_050

La collectivité émet chaque année des titres pour la garderie périscolaire.

Pour offrir aux parents un nouveau moyen de paiement de leurs factures de garderie, il est envisagé de proposer un paiement par prélèvement automatique.

Considérant que les règlements financiers peuvent être réalisés par prélèvement automatique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le règlement financier régissant le recouvrement des titres pour le prélèvement automatique
- Autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces relatives à cette affaire

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE LOCATION DE TERRES AGRICOLES PAR UN EXPLOITANT réf :
2025_051

Vu que les parcelles citées ci-dessous forment une réserve foncière à ce jour inexploité

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire informant les membres du conseil municipal de l'utilité et l'obligation de ne pas laisser à l'abandon les parcelles appartenant à la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur FOREAU Christophe demeurant 66 Bis rue de l'Aqueduc 28130 HOUX, à exploiter les parcelles cadastrées :

Parcelles cadastrées	Contenance
X 1	53 a 97 ca
X 2	16 a 86 ca
X 3	7 a 57 ca
X 32	1 ha 00 a 36 ca
X 106	34 a 80 ca
C 354	14 a 00 ca
C 621	12 a 50 ca
C 619	15 a 80 ca

D'une contenance totale de 2ha 55a 86ca pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} décembre 2025

Fixe l'indemnité de fermage à 100 € (cent euros) l'hectare par an.

Autorise Monsieur Le Maire à signer un bail rural et toutes autres pièces afférentes à cette location.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Achat en cours par la mairie du terrain pour l'emplacement des bennes à végétaux pour un montant de 200 €

Bilan de la fête de la St léger : un excédent de 300€

Vide grenier : 26 exposants

Constat global pour ces 2 manifestations organisées par la mairie : la buvette/ restauration ont très bien fonctionnées.

Qualité de l'eau :

La qualité de l'eau est conforme aux normes mais elle est trouble.

Baisse du nombre d'heures de passages de la gendarmerie sur la commune par rapport à 2024.

Dates à retenir :

Le 27/11/2025 : REUNION AVEC LES PARENTS DE HOUX pour discuter de la fermeture de classe/d'école pour la rentrée prochaine

30/11/2025 : LOTO à la salle socio culturelle

05/12/2025 : Marché de Noël
06/12/2025 : Repas des Anciens
13/12/2025 : Distribution des colis et balade du père Noël.

Les 15/03/2026 et 22/03/2026 : ELECTIONS MUNICIPALES
Le 05/04/2026 : 3 Courses Cyclistes « Prix de la ville de Houx ». Départ des courses : HOUX

Séance levée à 22h20

Le secrétaire de séance



Le Maire

